RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02224
Numéro SIREN : 803 024 082
Nom ou dénomination : BEUCHER SEUBE

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2017 sous le numéro de dépôt B2017/024184

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....

..... *TOULOUSE*

Date : 13/09/2017

2056497

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/024184**
n°de gestion : **2014B02224**
n°SIREN : **803 024 082 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 13/09/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

BEUCHER SEUBE - Société à responsabilité limitée
10 boulevard Charles de Gaulle 31800 Saint-gaudens -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

2056497

cerfa N° 10956*17
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du code général des impôts)

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise SARL BEUCHER-SEUBE | Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 10 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE 31800 SAINT-GAUDENS

Numéro SIRET* 8 0 3 0 2 4 0 8 2 0 0 0 2 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent* 19

Exercice N clos le 31/12/2016

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ – Immobilisations incorporelles – Fonds commercial*	010	236 846	012	236 846
Immobilisations incorporelles – Autres *	014	22 132	016 11 322	10 810
Immobilisations corporelles*	028	27 999	030 13 409	14 589
Immobilisations financières* (1)	040	5 624	042	5 624
Total I (5)	044	292 601	048 24 732	267 869
ACTIF CIRCULANT – STOCKS – Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
Marchandises *	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes	064	2 345	066	2 345
Créances (2) – Clients et comptes rattachés *	068	36 400	070 3 042	33 358
Autres* (3)	072	14 354	074	14 354
Valeurs mobilières de placement	080		082	
Disponibilités	084	2 305	086	2 305
Charges constatées d'avance*	092		094	
Total II	096	55 404	098 3 042	52 362
Total général (I + II)	110	348 006	112 27 774	320 232

PASSIF		Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES – Capital social ou individuel*	120	7 500
Ecarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	750
Réserves réglementées *	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	8 015
Report à nouveau	134	
Résultat de l'exercice	136	41 165
Provisions réglementées	140	
Total I	142	57 429
Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4) – Emprunts et dettes assimilées	156	174 131
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
Fournisseurs et comptes rattachés*	166	11 988
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 30 039)	172	76 684
Produits constatés d'avance	174	
Total III	176	262 803
Total général (I + II + III)	180	320 232

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	136 602
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	734
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa N° 10957*18

DGFiP N° 2033-B-SD 2016

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL BEUCHER-SEUBE

Néant ☐ *

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le 31/12/2016

A- RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	7 654
	Production vendue — biens		215	214	
	Production vendue — services *		217	218	418 564
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	4 364
	Autres produits			230	6 202
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	436 784
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	1 298
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : 12 859 - immobilier :)			242	137 791
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	710)	244	4 119
	Rémunérations du personnel*			250	181 701
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	47 026
	Dotations aux amortissements*			254	10 056
	Dotations aux provisions			256	3 042
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	577
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	409		
	Total des charges d'exploitation (II)			264	385 611
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	51 173
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	4 386
	Produits exceptionnels (IV)	290		Charges exceptionnelles (VI)	300	45
	Impôt sur les bénéfices*				306	5 577
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	41 165

B- RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	41 165	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324	5 645	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	45	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ; ZFU-TE (44. octies et octies A) 987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 ; JEI (44. sexies A) 989			
	ZRD (44 terdecies) 127 ; ZRR (44. quindecies) 138			
	Dont divers — ZFA (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344			350 9 220
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit 346			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	37 635	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	37 635	372

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

SARL BEUCHER-SEUBE

SARL au capital de 7 500.00 euros
Siège social : 10 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE 31800 SAINT-GAUDENS
RCS n°803024082- RCS 803024082 TOULOUSE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Chers Associés,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et règlementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir:

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe
- le texte des résolutions

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la règlementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 41 164.62 Euros, après déduction des amortissements et provisions règlementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé
Il est à noter que l'exercice précédent s'est déroulé sur une période longue de 19 mois

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 426 217.51 Euros hors taxes contre 594 708.37 Euros hors taxes pour l'exercice précédent, soit une diminution de 168 490.86 Euros ou de -28.33%.
Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 436 783.51 Euros contre 598 335.01 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 161 551.50 Euros ou de -27%.
Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 385 610.55 Euros contre 572 730.23 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 187 119.68 Euros ou de -32.67%.
Les charges financières au cours de cet exercice sont de 4 386.34 Euros contre 7 848.23 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 3 461.89 Euros ou de -44.11%.
Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 0.00 Euros contre 2 050.00 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 2 050.00 Euros ou de -100%.
Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 45.00 Euros contre 4 678.00 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 4 633.00 Euros ou de -99.04%.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 47 712.07 Euros contre 53 508.84 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 5 796.77 Euros ou de -10.83%.
- Les liquidités sont de 2 305.40 Euros contre 3 805.43 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 1 500.03 Euros ou de -39.42%.

Pour cet exercice :
- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 1 298.12 Euros contre 2 434.49 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 1 136.37 Euros ou de -46.68%.
- Les autres achats et charges externes sont de 137 791.07 Euros contre 217 426.61 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 79 635.54 Euros ou de -36.63%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 4 118.85 Euros contre 10 110.40 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 5 991.55 Euros ou de -59.26%.
- Les salaires et traitements sont de 181 701.31 Euros contre 266 538.84 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 84 837.53 Euros ou de -31.83%.
- Les charges sociales sont de 47 025.95 Euros contre 60 032.96 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 13 007.01 Euros ou de -21.67%.
- Les dotations aux amortissements sont de 10 055.87 Euros contre 15 925.92 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 5 870.05 Euros ou de -36.86%.
- Les dotations aux provisions sont de 3 042.00 Euros contre 0.00 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 3 042.00 Euros .
- Les autres charges sont de 577.38 Euros contre 261.01 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 316.37 Euros .
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 est de 41 164.62 Euros.
- L'effectif est de 9 salariés.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :
- Matériels et outillages : 733.95 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice
Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement
Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evénements survenus après la clôture de l'exercice
Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date à laquelle le rapport est établi.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir
Aucune évolution et/ou perspective d'avenir n'a été réalisée depuis l'ouverture de l'exercice.

II - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 41 164.62 Euros formant un résultat affectable de 41 164.62 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :
- Aux autres réserves pour 24 698.78 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 16 465.84 Euros, soit 164.66 Euros par part sociale. Ce dividende devrait être payé au siège social à partir du 01/04/2017.

Les droits bruts de chaque associé avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- Madame SEUBE ANAIS : 8 232.92 Euros, éligible(s) aux prélèvements sociaux.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Madame SEUBE ANAIS : 7 517.34 Euros.
- TRANSPORTS LACROIX : 8 232.92 Euros.

AS

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes:

- Clôture au 31/12/2015 : 5 840.00€

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice écoulé.

La Gérance.

Mme SEUBE Anaïs

SAS TRANSPORTS LACROIX
Mr BEUCHER Michel

SARL BEUCHER-SEUBE

SARL au capital de 7 500.00 euros
Siège social : 10 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE 31800 SAINT-GAUDENS
RCS n°803024082- RCS 803024082 TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Le 01 avril 2017, les associés de la société SARL BEUCHER-SEUBE se sont réunis en assemblée générale ordinaire au 10, Boulevard CHARLES DE GAULLE 31800 SAINT-GAUDENS à 11 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Mr BEUCHER Michel.

Le Président constate que :

Sont présents :
- Madame SEUBE ANAIS, propriétaire de 50 parts, représentant 50 voix, co-gérante de la société.
- TRANSPORTS LACROIX, représentée par Mr BEUCHER MICHEL, propriétaire de 50 parts, représentant 50 voix, co-gérant de la société.

Soit au total 2 associé(s) présent(s), totalisant 100 parts sur les 100 composant le capital social.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :
- La feuille de présence.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce.
- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

Le Président rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :
- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- Affectation du résultat.
- Fixation de la rémunération de la gérance.
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2016

AS

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 41 164.62 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 41 164.62 Euros formant un résultat affectable de 41 164.62 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 24 698.78 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 16 465.84 Euros, soit 164.66 Euros par part sociale. Ce dividende sera payé au siège social à partir du 01/04/2017.

Sur ce dividende, et pour les associés personnes physiques, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21% pour tous les associés qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2016. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des associés concernés.

Les droits bruts de chaque associé avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- Madame SEUBE ANAIS : 8 232.92 Euros, éligibles aux prélèvements sociaux.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Madame SEUBE ANAIS : 7 517.34 Euros.
- TRANSPORTS LACROIX : 8 232.92 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2015 : 5 840.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AS

Résolution N° 3 - Fixation de la rémunération de la gérance

L'assemblée générale décide que Madame SEUBE ANAIS, percevra une rémunération nette mensuelle de 1 580.50 Euros à compter du 01/01/2017.
L'assemblée générale décide que la société prendra à sa charge, les cotisations sociales obligatoires et facultatives de Madame SEUBE ANAIS, liées à la fonction de la gérance.
L'assemblée générale décide que Madame SEUBE ANAIS pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, l'associé concerné n'a pas pris part au vote.

L'assemblée générale décide que TRANSPORTS LACROIX ne percevra pas de rémunération pour le prochain exercice.
L'assemblée générale décide que la société ne prendra pas à sa charge, les cotisations sociales de TRANSPORTS LACROIX, obligatoires et facultatives, liées à la fonction de la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, l'associé concerné n'a pas pris part au vote.

Résolution N° 4 - Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'associés, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créditeur de 9 980.00 Euros, pour Madame SEUBE ANAIS.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

- Un solde Créditeur de 20 059.47 Euros, pour TRANSPORTS LACROIX.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 12 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Fait à SAINT GAUDENS,
Le 01/04/2017.

Signatures des associés :

Madame SEUBE ANAIS	
TRANSPORTS LACROIX	

SARL BEUCHER-SEUBE

SARL au capital de 7 500.00 euros
Siège social : 10 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE 31800 SAINT-GAUDENS
RCS n°803024082- RCS 803024082 TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2017 FEUILLE DE PRESENCE

Nom et Prénom de l'associé	Nombre de parts	Nombre de voix	Mandataire	Signature
Madame SEUBE ANAIS **Née SEUBE** **1 rue Maillo** **31210 ARDIEGE**	50	50		
TRANSPORTS LACROIX **10 BD GENERAL DE GAULLE** **31800 SAINT-GAUDENS**	50	50		

Certifiée sincère et véritable, la feuille de présence arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 100 parts.

Le Président de séance
Mr BEUCHER